



**MOISSY SPORT NATATION**  
Maison des Associations  
77550 MOISSY CRAMAYEL  
07.84.94.59.21  
[www.moissysportnatation.com](http://www.moissysportnatation.com)  
[president@moissysportnatation.com](mailto:president@moissysportnatation.com)



## REGLEMENT INTERIEUR

### L'ASSOCIATION

#### 1. Préambule

MOISSY SPORT NATATION est une association sportive régie par la loi 1901 dont le bureau est élu lors d'une assemblée générale. Toutes les personnes œuvrant au sein de l'association sont adhérentes et/ou parents d'adhérents bénévoles. Ils participent à la vie du club : gestion du club, transport, chronométrage, encadrement de manifestations sportives ou festives etc...

Toute adhésion entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur indiqué ci-dessous et du règlement propre à la piscine où se déroulent les activités du club (cours, entraînements ou compétitions). Les adhérents s'engagent à prendre connaissance et à respecter lesdits règlements.

#### 2. Affiliation du club

L'association est affiliée à la Fédération Française de Natation (FFN) et s'engage à respecter les règlements établis par les fédérations ou comités régionaux, départementaux ainsi que celui du comité national olympique et sportif français.

### ADHESION

#### 1. Inscription

L'accès aux activités est réservé aux adhérents ayant rendu leur dossier d'inscription complet.

Le dossier d'inscription est à remplir en ligne. Un certificat médical d'aptitude à la natation en compétition de moins de 6 mois est obligatoire. Il est valable 3 ans (sauf indication contraire indiquée sur le certificat) s'il n'y a pas eu d'interruption d'adhésion. Dans ce cas, il est obligatoire de remplir un questionnaire de santé.

Les pièces à fournir en complément du dossier sont :

- 1 photo récente,
- le paiement intégral de la cotisation.

Le dossier est considéré complet si toutes les pièces ont été fournies.

Une adhésion n'est valable que pour la saison sportive en cours

Les tarifs sont fixés annuellement par le bureau et indiqués lors de l'inscription. Ils comprennent une cotisation forfaitaire obligatoire et le montant de la licence. Le montant de la licence revient en totalité aux instances fédérales départementales, régionales et nationales

Page 1 sur 5

Association loi 1901 Préfecture de Seine et Marne n° W772004016 - DDJS n° AS77061258

Contacts : Madame Laurence JOURNAUX (Présidente) 06 68 59 35 82

Monsieur Alain DUHAMEL (Secrétaire) 07.84.94.59.21

Monsieur Stéphane JOURNAUX (Trésorier) 06 68 95 22 34

Madame Caroline BAUMERT (Dir. Entraîneur) 06.89.52.36.43





**MOISSY SPORT NATATION**  
Maison des Associations  
77550 MOISSY CRAMAYEL  
07.84.94.59.21  
[www.moissysportnatation.com](http://www.moissysportnatation.com)  
[president@moissysportnatation.com](mailto:president@moissysportnatation.com)



de la FFN.

Pour les nouveaux compétiteurs, il est demandé 20 € obligatoire en complément de la cotisation de base pour la tenue vestimentaire lors des déplacements en compétition. Un tee-shirt et un bonnet à l'effigie du club sont automatiquement fournis pour représentation.

### **3. Réinscription**

En fin de saison, la possibilité est donnée à chaque adhérent de réserver son créneau pour la rentrée suivante. Une évaluation sera effectuée par l'entraîneur et permettra d'affecter l'adhérent à un groupe pour la nouvelle saison. La réinscription est organisée en juin, sauf circonstances particulières.

### **4. Arrêt de l'activité**

La cotisation ne peut donner lieu à remboursement après enregistrement du dossier par le club, sauf en cas de problème médical grave, dûment justifié par un certificat médical d'un médecin, entraînant l'arrêt total et définitif ou en cas de force majeure. Le remboursement se fera au prorata de la période restant à courir, après déduction du montant de la licence réglée par le club, tout mois commencé étant dû.

## **COMPORTEMENT ET DISCIPLINE**

### **1. Assiduité et ponctualité**

Tous les adhérents doivent respecter les jours et les horaires sur lesquels ils sont inscrits sauf consignes spéciales. Il est nécessaire d'arriver 10 minutes avant les entraînements avec son matériel.

La saison sportive débute en septembre et se termine en fin juin. Les activités du club sont interrompues pendant les congés scolaires. Les entraînements du samedi soir de chaque congé ne seront pas assurés.

### **2. Discipline**

L'adhérent doit respecter les règles internes de sécurité des piscines utilisées.

L'adhérent et sa famille ont le devoir d'avoir un comportement respectueux et tolérant, de participer activement à la vie du club (réunions, entraînements, manifestations sportives, et autres.).

Dans les vestiaires, l'adhérent s'engage à ne pas crier, ne pas pousser ni taper, ne pas monter sur les bancs, ne pas fermer les vestiaires à clés, respecter les effets personnels des autres utilisateurs.

Au bord du bassin, l'adhérent a le devoir de respecter les autres utilisateurs, et l'entraîneur.

Les responsables légaux des adhérents mineurs doivent signaler tout comportement perturbateur auprès de l'entraîneur, ou en référer à un des membres du conseil d'administration (Président, trésorier, secrétaire). De sorte que, toute situation conflictuelle ou de mise en danger de l'intégrité physique de l'adhérent puisse être prise en charge et traitée rapidement afin de protéger la personne.

L'adhérent a un devoir de représentation du club lors de toutes manifestations hors site, il doit promouvoir l'image du club.



**MOISSY SPORT NATATION**  
Maison des Associations  
77550 MOISSY CRAMAYEL  
07.84.94.59.21  
[www.moissysportnatation.com](http://www.moissysportnatation.com)  
[president@moissysportnatation.com](mailto:president@moissysportnatation.com)



### **3. Matériel**

Le matériel mis à disposition par le club et la piscine doit être respecté, rangé et trié à la fin de chaque entraînement par l'ensemble des nageurs.

### **4. Hygiène**

L'adhérent s'engage à respecter les règles d'hygiène dans les vestiaires (pas de chaussures, pas d'alimentation, ne pas uriner)

### **5. Tenue et équipement**

Le port d'une tenue respectant le règlement d'utilisation de la piscine Nymphéa de Moissy est obligatoire.

Le port du bonnet et des lunettes de natation est obligatoire au sein du club.

Les nageurs en compétitions s'engagent à porter la tenue aux couleurs du club lors de toutes les compétitions auxquelles ils participent ainsi que lors des remises de récompenses.

### **6. Sanctions**

Tout comportement incorrect ou mauvaise tenue pourra être sanctionné. Les sanctions seront décidées par le conseil d'administration et pourront aller jusqu'à l'exclusion définitive du club.

Le club se réserve le droit de se faire rembourser par l'adhérent responsable le montant des dégâts causés par celui-ci lors d'une utilisation anormale du matériel ou d'une dégradation des installations sportives.

## **RESPONSABILITE ET SECURITE**

### **1. Devoirs des tuteurs légaux**

Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à la porte des vestiaires et s'assurer que l'entraînement a bien lieu. A la fin de l'entraînement, ils doivent venir rechercher les enfants à la sortie des vestiaires et s'assurer qu'ils n'y ont rien oublié. La présence des parents autour du bassin n'est autorisée que les jours des portes ouvertes fixés par le club. Afin de respecter l'intimité de chaque enfant, les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans les vestiaires collectifs.

### **2. Devoirs des dirigeants et des entraîneurs**

La prise en charge des adhérents par le club commence et s'arrête aux heures précises des séances d'entraînement ou d'apprentissage. Le club décline toute responsabilité pour tout incident ou accident survenu à un adhérent qui ne s'est pas présenté à l'entraîneur ou qui a quitté le bassin sans son autorisation. Il en est de même dès sa sortie des vestiaires et sur la voie publique.

### **3. Vol ou perte de matériel**

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets ou de vêtements sur les bords des bassins ou dans les vestiaires (téléphones portables, Mp3 ...). Il est fortement conseillé de ne pas apporter d'objets de valeurs pendant les entraînements ou les

Page 3 sur 5

Association loi 1901 Préfecture de Seine et Marne n° W772004016 - DDJS n° AS77061258

Contacts : Madame Laurence JOURNAUX (Présidente) 06 68 59 35 82

Monsieur Alain DUHAMEL (Secrétaire) 07.84.94.59.21

Monsieur Stéphane JOURNAUX (Trésorier) 06 68 95 22 34

Madame Caroline BAUMERT (Dir. Entraîneur) 06.89.52.36.43





**MOISSY SPORT NATATION**  
Maison des Associations  
77550 MOISSY CRAMAYEL  
07.84.94.59.21  
[www.moissysportnatation.com](http://www.moissysportnatation.com)  
[president@moissysportnatation.com](mailto:president@moissysportnatation.com)



compétitions. Les nageurs ne doivent rien laisser dans les vestiaires durant les entraînements et emmener leurs affaires au bord du bassin.

## COMPÉTITIONS

### 1. Participation aux compétitions

Les compétiteurs s'engagent à participer à un maximum de compétitions, en respectant l'esprit du club.

Tout nageur engagé dans une compétition est tenu de prévenir ses entraîneurs et le responsable des engagements en cas de non-participation et ce, dans les meilleurs délais. Sans présentation d'un certificat médical., le club se réserve le droit de demander aux nageurs absents, le remboursement des frais d'engagements et de forfaits facturés par l'organisateur de la compétition. Le non-respect de cette règle pourra entraîner la suspension de sa participation à des compétitions ultérieures.

### 2. Stages

Des stages peuvent être organisés sur la période des vacances scolaires et feront l'objet de convocation. Leur but est de permettre aux nageurs de se perfectionner selon les objectifs du club. Leur sélection est proposée par l'entraîneur au conseil d'administration. Pour un stage hors site, une participation est demandée au nageur. L'inscription n'est définitive qu'après réception du paiement intégral de cette participation et du dossier dûment complété.

Le dossier de participation au stage comprend : une autorisation de pratique de soins urgents, une fiche sanitaire, une photocopie de carte Vitale ou son attestation, la copie de la carte mutuelle.

### 3. Déplacements

Pour tout déplacement, stage ou compétition, les parents véhiculant des nageurs devront avoir souscrit une couverture responsabilité « personnes transportées » auprès de leur compagnie d'assurance personnelle.

### 4. Calendrier sportif

Un calendrier sportif sera affiché sur le tableau du club et mis en ligne sur le site du club en début de chaque année dès la communication des dates et lieux par les organisateurs ; ces programmes pourront être modifiés selon l'actualité.

### 5. Les officiels

Les officiels du club sont exonérés du montant de la licence FFN.

Le matériel de l'officiel est fourni par le club : chronomètre, sifflet.

Tout officiel arrêtant son activité doit rendre le matériel prêté au moment de son départ.

## COMMUNICATION

### 1. Moyens



Page 4 sur 5  
Association loi 1901 Préfecture de Seine et Marne n° W772004016 - DDJS n° AS77061258  
Contacts : Madame Laurence JOURNAUX (Présidente) 06 68 59 35 82  
Monsieur Alain DUHAMEL (Secrétaire) 07.84.94.59.21  
Monsieur Stéphane JOURNAUX (Trésorier) 06 68 95 22 34  
Madame Caroline BAUMERT (Dir. Entraîneur) 06.89.52.36.43





**MOISSY SPORT NATATION**  
Maison des Associations  
77550 MOISSY CRAMAYEL  
07.84.94.59.21  
[www.moissysportnatation.com](http://www.moissysportnatation.com)  
[president@moissysportnatation.com](mailto:president@moissysportnatation.com)



L'information de la vie du club aux membres est faite :

- Sur le site internet du club : [www.moissysportnatation.com](http://www.moissysportnatation.com),
- Par voie d'affichage, dans la piscine, sur les panneaux prévus à cet effet,
- Par diffusion de l'information par les entraîneurs au bord du bassin,
- Par mail et/ou SMS aux adhérents.
- Par notification PUSH et courriel via l'application MonClub.

Ces moyens de communication servent à informer, en temps utile et par le moyen le plus approprié, les adhérents et leurs responsables légaux de toutes modifications inopinées d'horaires, de calendrier ou d'absence d'entraînement.

Les adhérents s'engagent à donner toutes coordonnées utiles (e-mail, téléphone, portable, etc..) afin de pouvoir recevoir les informations concernant la vie de l'association.

## **2. Droit à l'image**

Sauf avis contraire formulé à l'aide du formulaire remis au moment de l'inscription, l'association se réserve le droit de diffuser sur son site internet :

- Les résultats de compétitions auxquelles participe le club (nom, prénom, sexe, temps réalisé),
- Les photographies des adhérents réalisées lors des entraînements, compétitions ou manifestations sportives. Les adhérents disposent, à tout moment, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent.

## **ACHATS**

### **1. Vente de produits dérivés**

Le club vend des bonnets, des sweats et des tee-shirts, ainsi que d'autres produits floqués aux couleurs du club (bordeaux et beige). Ces derniers sont disponibles sur commande depuis l'application MonClub.

Pour tout autre achat de matériel, les adhérents peuvent bénéficier d'une réduction auprès du partenaire de l'association Eurocom Swim.

### **2. Achats ou frais**

Tout adhérent délégué à faire des achats pour le club doit justifier d'une facture pour pouvoir être remboursé.

## **MODIFICATIONS ET DIFFUSION**

Le présent règlement pourra être modifié par le Conseil d'administration. Il sera consultable sur le site internet.

Page 5 sur 5

Association loi 1901 Préfecture de Seine et Marne n° W772004016 - DDJS n° AS77061258

Contacts : Madame Laurence JOURNAUX (Présidente) 06 68 59 35 82

Monsieur Alain DUHAMEL (Secrétaire) 07.84.94.59.21

Monsieur Stéphane JOURNAUX (Trésorier) 06 68 95 22 34

Madame Caroline BAUMERT (Dir. Entraîneur) 06.89.52.36.43

